

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.		Date d'inspection Le 06 janvier 2026
Nom de l'établissement Mon Ecole My School Child Care		Numéro de permis 2017049
Adresse 3800 115 Route Notre-Dame NB E4V 2H9		Numéro de téléphone (506) 345-0655
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 40	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	14 nov. 2025	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité observe que l'employé en question n'a pas effectué un nouveau cours de RCR qui est approuvé par Travail Sécuritaire Nouveau-Brunswick. L'employé doit être titulaire d'un certificat de secourisme et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoires valides. Ceci est le deuxième rappel. L'employé ne peut jamais être laissé seul avec un groupe d'enfant et doit être accompagné d'un autre employé qui a un cours de RCR valide.			
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	14 oct. 2025	27 oct. 2025
Commentaires: Une photo de la copie de la vérification du casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès des personnes vulnérables a été envoyé à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel. La copie doit être insérée dans son dossier. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspection de suivi a été complétée lors de l'inspection de surveillance. Le ratio fut respecté pendant l'inspection.

original signé par
Veronique Berube
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 06 janvier 2026

Date

original signé par
Marilene Goguen
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 janvier 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"